



ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2026-A-005 portant modification de la délégation de signature accordée à Madame Magali SALVAGNO, Directrice générale adjointe du CDG34

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, en particulier son article 29 ;

VU l'arrêté n°2022-A-040 portant délégation de signature à la directrice adjointe en charge des concours et de l'emploi, Madame Magali SALVAGNO ;

CONSIDERANT

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services de l'établissement situés désormais sur deux sites, il convient de modifier la délégation de signature accordée à Madame Magali SALVAGNO, Directrice générale adjointe du CDG34.

ARRETE

Article 1er : Le montant de la délégation de signature octroyée à Madame Magali SALVAGNO pour les bons de commande de travaux, fournitures, ou de services courants ou urgents (article 1 de l'arrêté n°2022-040) est porté à 10 000€ HT en lieu et place de 5 000€ HT.

Article 2 : Le reste des dispositions est inchangé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis à monsieur le préfet de l'Hérault ainsi qu'à l'agent comptable du CDG34.

Fait à Montpellier,


Le 16/02/2026.

Le président du CDG 34,

Philippe VIDAL

Notifié à l'intéressée le 16/02/2026

Signature de l'agent



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 19/03/2026 et de sa publication le 19/03/2026.